

Reçu le 07/03/2017

Publié le 10/06/2017

Argumentation Et Polyphonie Dans Le Discours De Presse. Cas Du Quotidien D'Oran

Argumentation And Polyphony in The Press Discourse. Case Of the Daily Newspaper of Oran

Aouda MAZOT*¹

¹Université d'Oran 2, Algérie

Résumé

Notre étude s'inscrit dans le cadre de la théorie de polyphonie linguistique. Notre corpus est composé d'un ensemble d'énoncés tirés du Quotidien d'Oran. Nous nous attachons à analyser quelques marques de polyphonie permettant au journaliste d'introduire d'une façon explicite ou implicite une ou plusieurs voix dans son discours, tout en véhiculant des points de vue et en exprimant des attitudes envers son énoncé et les voix qu'il met en scène. Nous nous inspirons des travaux menés par Oswald Ducrot (1980/1984) et Jean Claude Anscombe (1983) qui relèvent essentiellement de la linguistique de l'énonciation, de la théorie de l'argumentation dans la langue et de la théorie de polyphonie linguistique.

Mots-clés : polyphonie, discours de presse, locuteur, énonciateur, point de vue

Abstract

Our study is part of the framework of the theory of language polyphony. Our corpus is composed of a set of articles from « Le Quotidien d'Oran ». We attach to analyze some brands of polyphony allowing the journalist to introduce the explicit or implied one or several voice in his speech, while conveying the points of view and expressing attitudes toward its statement and the voices that he puts in scene. We are inspired by the work of Oswald Ducrot and Jean Claude Anscombe which are essentially within the linguistics of enunciation of the theory of argumentation in language and linguistic polyphony theory.

Keywords: polyphony, speech of the press, speaker, enunciator panel, point of view

Introduction

La production d'un énoncé, dépend de la situation d'énonciation et de ses conditions. Selon Bakhtine (1979), la mise en mot d'une situation ou d'une expérience ne peut, en aucun cas, être le résultat d'une relation directe du locuteur à sa langue, mais elle dépend des autres expériences, des autres paroles et des autres discours :

*Auteur correspondant: oudamzt00@gmail.com

L'objet du discours d'un locuteur, quel qu'il soit, n'est pas objet de discours pour la première fois dans un énoncé donné, et le locuteur donné n'est pas le premier à en parler. L'objet a déjà, pour ainsi dire, été controversé, éclairé, et jugé diversement, il est le lieu où se croisent, se rencontrent et se séparent des points de vue différents, des visions du monde, des tendances (Bakhtine, 1979, p. 301).

L'énoncé n'est en réalité qu'une reformulation, une reprise, un résumé ou une modification du discours ou du dire d'autrui. Nous parlons dans ce cas de *polyphonie*. Cette notion, dont on attribue la responsabilité auctoriale à Bakhtine (1979), renvoie à la présence dans un énoncé, d'une ou de plusieurs *voix*, différentes de celle du locuteur. La notion a été développée ensuite par Oswald Ducrot (1980/1984) dans un cadre plus large qui englobe la linguistique de l'énonciation, l'argumentation et la pragmatique.

1. Cadre théorique et approche d'analyse

Selon Moirand (2007) : « le texte journalistique devient [...] une mosaïque de voix, constituée d'une pluralité de fils intertextuels, et le fil horizontal du discours apparaît, dans sa matérialité même, fracturé par des marques de cette hétérogénéité [...] » (Moirand, 2007, p. 85). Le discours de presse est un discours hybride, hétérogène et polyphonique qui consiste à transmettre, à réécrire ou à reformuler d'autres discours. Notre objectif est d'étudier les marqueurs linguistiques de cette hétérogénéité caractérisant le discours de presse et plus particulièrement le Quotidien d'Oran, un journal algérien en langue française.

Notre étude s'inscrit dans le cadre de la linguistique de l'énonciation et de la théorie de polyphonie linguistique développées par Oswald Ducrot (1980/1984). Nous visons à travers cette étude de mettre certains énoncés tirés du Quotidien d'Oran en confrontation avec la théorie de polyphonie. Nous nous intéressons à la relation du locuteur-journaliste du Quotidien d'Oran à l'objet du discours qu'il produit, et la façon dont s'articulent différentes voix dans son discours. En se basant sur ces données, nous nous posons la question suivante : Quels sont les lieux d'articulation de la polyphonie dans les articles du Quotidien d'Oran et quels en sont les indicateurs linguistiques ?

Afin de répondre à cette question, nous étudierons quelques marques et procédés linguistiques permettant au journaliste d'introduire d'une façon explicite ou implicite une ou plusieurs voix dans son discours.

2. La présentation du corpus

Notre corpus est composé d'un ensemble d'énoncés extraits des articles du Quotidien d'Oran. Le journal, fondé en 1994, est le premier quotidien francophone en Algérie avec un taux de tirage qui atteint 195000 numéros diffusés en Algérie et quelques villes françaises. La création de ce quotidien reflète une nouvelle époque de liberté d'expression marquée par une coupure avec la tradition journalistique en Algérie et les anciennes lignes éditoriales du pouvoir unique. Les énoncés choisis s'inscrivent dans une période qui s'étend de 2011 à 2015. Cette période est marquée par un ensemble d'événements nationaux et internationaux de grande ampleur : le printemps arabe, les élections présidentielles, la qualification de l'équipe nationale de football à la coupe du monde 2014, les protestations sociales en Algérie, la hausse du prix du pétrole, la crise économique mondiale, etc. Le discours du quotidien fait

appel aux dires, aux points de vue et aux discours de différentes instances pour relater le fait, l'expliquer, le commenter, le débattre et pour en élucider les causes et les effets.

3. La notion de *polyphonie*

Le mot, emprunté à la musique, est composé de deux segments : *poly* qui signifie *plusieurs*, et *phoné* qui signifie sons. Le terme correspond à un chant à plusieurs voix. La notion est développée ensuite par Bakhtine et Ducrot (1984) dont les travaux ont donné naissance à une théorie générale de polyphonie englobant respectivement la polyphonie littéraire et la polyphonie linguistique. La notion de polyphonie renvoie à la présence de plus d'une voix dans un énoncé. Ces *voix* diffèrent de celle du locuteur de l'énoncé.

3.1. Au-delà de l'unicité du sujet parlant

La théorie de polyphonie dénonce l'unicité du sujet parlant. Ce dernier n'est pas le seul à faire entendre sa voix dans l'énoncé. L'énoncé est constitué de plusieurs voix superposées. Ainsi dans l'énoncé suivant que l'on emprunte à Ducrot (1980, p. 39) :

1) *L'ordre sera maintenu coûte que coûte.*

Le Locuteur de l'énoncé (le ministre de l'intérieur français) fait entendre deux voix que Ducrot appelle *énonciateurs* : un énonciateur qui fait des promesses en direction des bons citoyens et un autre qui lance une menace en direction des sources des troubles.

Ducrot (1984) fait la différence entre le *sujet parlant*, le *locuteur* et l'*énonciateur*. Le *sujet parlant* est un être empirique. C'est l'individu du monde dont l'effort physique donne lieu à l'énoncé. C'est un être extérieur à l'énoncé. Le *locuteur* est, par contre, « un être qui, dans le sens même de l'énoncé, est présenté comme son responsable, c'est-à-dire comme quelqu'un à qui l'on doit imputer la responsabilité de cet énoncé » (Ducrot, 1984, p. 193). Le locuteur choisit les énonciateurs et les points de vue qu'il leur attribue. Il peut s'y assimiler ou s'en distancier comme il peut assimiler son allocataire ou un tiers à tel ou tel énonciateur.

L'*énonciateur* est un être discursif qui correspond au(x) contenu(s) exprimé(s) dans un énoncé. Ce n'est pas une personne mais un être abstrait qui s'exprime à travers l'énonciation. *S'exprimer* ne signifie pas parler au sens matériel du mot, mais il renvoie à l'expression de points de vue, de positions et d'attitudes à travers l'énonciation qui dépendent d'un choix effectué par le locuteur de l'énoncé.

3.2. Attitudes énonciatives

L'attitude énonciative est la position du locuteur vis-à-vis des différents points de vue exprimés dans l'énoncé. L'attitude énonciative peut relever de la responsabilité, c'est-à-dire la prise en charge, ou de la non- responsabilité tels que l'*approbation*, le *désaccord* ou la *réfutation*. Le locuteur peut se présenter comme neutre ou peut faire semblant accepter.

3.2.1. Prise en charge

Le locuteur se présente dans ce cas comme l'origine du contenu sémantique de l'énoncé. Il s'identifie avec l'énonciateur qu'il met en scène comme dans l'énoncé suivant :

- 2) *Un accord de partenariat dans le domaine du tourisme a été signé jeudi à Washington, entre le groupe privé algérien, Red- Med, spécialisé dans les services pétroliers, et la chaîne internationale d'hôtellerie, Mariotte, pour la réalisation de six établissements hôteliers trois étoiles en Algérie pour un investissement de 50 millions de dollars. Samedi 1^{er} novembre 2014, p.04.*

Dans cet exemple, le locuteur se présente comme l'origine de l'énoncé à travers l'emploi de l'indicatif. Il assume donc sa responsabilité énonciative en prenant en charge le contenu exprimé dans l'énoncé.

3.2.2. Approbation

Le locuteur n'est pas responsable du contenu sémantique mais il le considère comme vrai. Tel est le cas de cet énoncé :

- 3) *Deux études récentes démontrent à nouveau toute l'ampleur du problème des inégalités aux États-Unis. Samedi 1^{er} novembre 2014, p.15.*

Cet énoncé est un exemple de présupposition où le locuteur approuve le point de vue présupposé « des études antérieures ont démontré l'ampleur du problème des inégalités aux États-Unis » mais il ne s'identifie pas à la source de ce point de vue. Il met le contenu présupposé hors discours car il ne fait pas objet d'une discussion. Le locuteur-journaliste n'est pas l'origine du point de vue présupposé ou ne se présente pas comme telle. Il attribue ce contenu accordé à un ON-énonciateur qui renvoie à la voix publique, une opinion générale et anonyme.

3.2.3. La réfutation

La réfutation ou le rejet est une attitude propre au locuteur de l'énoncé négatif « non- X » vis-à-vis du point de vue X.C'est le cas de la négation dans l'énoncé suivant :

- 4) *Les mises en garde de l'Algérie, qui a cadenassé ses frontières autant avec la Tunisie qu'avec la Libye, et les pays sahéliens, ne sont pas fortuites. Mardi 1^{er} octobre 2013, éditorial.*

Le locuteur réfute ou rejette le point de vue sous-jacent « Les mises en garde de l'Algérie, qui a cadenassé ses frontières autant avec la Tunisie qu'avec la Libye, et les pays sahéliens, sont fortuites » introduit par l'assertion positive et attribué à un énonciateur avec qui le locuteur ne s'identifie pas.

4. Analyse de quelques procédés argumentatifs

4.1. L'argumentation

Toute argumentation présuppose un *locuteur*, un *allocutaire*, un ou des *arguments* et une *conclusion* à atteindre. Pour aborder cette notion, nous nous inscrivons dans le cadre de la théorie d'argumentation dans la langue élaborée par Anscombe et Ducrot(1983). Il y a argumentation lorsqu'un locuteur présente un ou plusieurs énoncés comme destiné(s) à en faire admettre un ou d'autres. Ainsi dans « Il fait beau, sortons donc », la proposition *p* « il fait beau » est présentée comme un argument en faveur de la conclusion *r* « sortons ».

Anscombe et Ducrot (1983) mettent en rapport la polyphonie et l'argumentation. Cette mise en confrontation des deux théories leur permet d'aborder tout énoncé d'un point de vue pragmatique. La théorie de polyphonie leur a permis de mettre en lumière « des actes différents, attribués à des énonciateurs différents, et qui interviennent à des titres divers dans la fonction argumentative attachée par le locuteur à son énoncé » (Anscombe et Ducrot, 1983 :115). L'argumentation serait donc l'acte accompli par le locuteur en s'assimilant à un énonciateur dont il prend en charge la visée argumentative.

Les procédés argumentatifs sont multiples. Ils varient entre l'interrogation avec tous ses formes, la concession, la négation polémique, les opérateurs et les connecteurs argumentatifs, la modalisation, la présupposition, le conditionnel, l'ironie, etc. Faute d'espace, nous n'en traiterons qu'un nombre limité.

4.2. P mais Q

La production d'un énoncé met en scène un enchaînement argumentatif de type *p donc r*, et de ce fait, *p* est orienté vers *r*. Dans le cas d'un énoncé du forme *p mais q*, le discours total, tout en envisageant la possibilité de conclure *r* à partir de *p*, est orienté vers une conclusion contraire à *r*, c'est *non-r*. C'est ce que nous constatons dans l'énoncé suivant :

5) *Les 38 logements, dont la réalisation a été confiée à une entreprise chinoise, sont achevés mais n'ont pas été, encore, raccordés au réseau d'assainissement. Mardi 06 janvier 2015, p.05.*

Cet énoncé fait intervenir les mouvements argumentatifs suivants :

- ✓ Le locuteur de l'énoncé pose la vérité de *p* « Les 38 logements sont achevés ».
- ✓ Le locuteur, en énonçant *p*, laisse entendre à son allocutaire qu'il est en droit de tirer une certaine conclusion *r* « Les 38 logements vont être remis à leurs propriétaires ».
- ✓ Cependant, cette conclusion est invalide, à partir du moment où le locuteur énonce *mais q*, car il présente *q* (ils n'ont pas été, encore, raccordés au réseau d'assainissement) comme un argument plus fort pour la conclusion *non-r* « Les 38 logements ne vont pas être remis à leurs propriétaires ».

Le locuteur de l'énoncé (3) met en scène un énonciateur E_1 (il peut être lui-même, l'allocutaire ou une autre instance) à qui il attribue l'assertion de *p*. Le locuteur appuie sur cette proposition, *p*, l'assertion d'une autre proposition *q* et qui est attribuée à un énonciateur E_2 à qui le locuteur s'assimile. Le locuteur n'est pas seulement responsable de *q* mais il présente *p* comme nécessaire pour l'admission de *q*.

4.3. Même

L'étude du connecteur *même* a eu, à l'instar de *mais*, la part du loup dans les travaux de Ducrot (1977, 1980). Dans une structure *p et même p'*, deux énoncés *p* et *p'* font partie d'une même classe argumentative déterminée par un énoncé *r*. Le locuteur présente *p* et *p'* comme des arguments en faveur de *r* : « [...] un locuteur [...] place deux énoncés *p* et *p'* dans la C.A. (classe argumentative) déterminée par un énoncé *r* s'il considère *p* et *p'* comme des arguments en faveur de *r*. » (Ducrot, 1980 :17). Cette notion de classe argumentative (C.A) dépend donc de la notion de conclusion et celle du locuteur dans la mesure où elle englobe deux arguments

servant la même conclusion r et indiquant un choix effectué par le même locuteur. Pour illustrer ce fait, nous faisons appel à l'exemple suivant :

6) *Jusqu'à la chute de Moubarak, l'économie Egyptienne était plutôt sur une bonne lancée. Le taux de croissance était appréciable en moyenne de 6% sur la période 2005-2010, une agriculture qui se modernisait et visait le marché Européen et une industrie manufacturière qui commençait à prendre forme. De véritables capitaines d'industrie ont émergé à l'ombre du pouvoir à l'exemple de Sawiriss et El Ezz et se sont lancés à l'international avec succès. L'Egypte était même candidate pour rejoindre le groupe de pays émergents CIVETS (Colombie, Indonésie, Vietnam, Egypte, Turquie et Afrique du Sud) la seconde fournée après les BRICS. Mardi 1^{er} octobre 2013, p.14.*

Dans cet exemple, les énoncés p (« Le taux de croissance était appréciable en moyenne de 6% sur la période 2005-2010 », « une agriculture qui se modernisait et visait le marché Européen », « une industrie manufacturière qui commençait à prendre forme ») et p' « L'Egypte était candidate pour rejoindre le groupe de pays émergents CIVETS (Colombie, Indonésie, Vietnam, Egypte, Turquie et Afrique du Sud) la seconde fournée après les BRICS » sont présentés comme des arguments appartenant à la classe argumentative « Jusqu'à la chute de Moubarak, l'économie Egyptienne était sur une bonne lancée » déterminée par la conclusion r .

Ainsi, et en utilisant *même*, le locuteur de l'énoncé présente p' comme un argument plus fort ou supérieur à p . Pour le locuteur de cet énoncé : « accepter de conclure de p à r , cela implique qu'on accepte de conclure de p' à r , la réciproque n'étant pas vraie » (Ducrot, 1973, p. 228). Dans ce cas, admettre p implique qu'on admette p' mais l'inverse n'est pas vrai car ce dernier renvoie à un ensemble d'arguments qui sont aux yeux du locuteur des arguments très faibles. Les arguments présentés par le locuteur sont attribués à des énonciateurs différents avec qui il s'identifie.

4.4. La question oratoire

Selon Fontanier (1977) : « L'interrogation (sous-entendu : figure de style, question rhétorique) consiste à prendre le ton interrogatif non pas pour marquer un doute et provoquer une réponse mais pour indiquer au contraire la plus grande persuasion et défier ceux à qui l'on parle de pouvoir nier ou même répondre », (Fontanier, 1977, p. 368). Le locuteur de la question rhétorique vise à forcer indirectement l'allocutaire à reconnaître ce qu'il tient pour vrai. On fait appel à cette type forme non pas pour demander une information mais pour argumenter en présentant une évidence. Selon Anscombe et Ducrot (1997), la question rhétorique remplit deux conditions :

Le locuteur de l'énoncé interrogatif fait comme si la réponse à la question allait de soi, aussi bien pour lui que pour l'allocutaire. La question n'est là que pour rappeler cette réponse. Elle joue alors à peu près le rôle de l'assertion de cette dernière, présentée comme une vérité admise (Anscombe, Ducrot, 1997, p. 28).

Ce genre de question est très fréquent dans les articles journalistiques de types analytiques. Nous avons pu repérer un nombre incontestable de questions rhétoriques qui se présentent sous différentes formes : question totale avec *Est-ce que* ou inversion du sujet et du

verbe, question partielle avec *qui, que, comment, pourquoi ?*, etc. Faute d'espace nous n'en traiterons qu'un seul exemple où la question est introduite par *mais* :

7) *C'est la deuxième visite qu'effectuent les officiels de la CAF pour inspecter les infrastructures présentées dans le dossier de candidature de l'Algérie pour la CAN 2019 et celle de 2021 : Tchaker (Blida), 5 Juillet, Baraki et Douera (Alger), 19 mai (Annaba) et les nouveaux stades d'Oran et de Tizi Ouzou. Au siège de la CAF au Caire, l'idée de délocaliser la CAN 2017 en Algérie alors qu'elle était prévue en Libye, fait son chemin à cause de la situation sécuritaire dans le pays. Mais, au vu du rythme d'évolution des travaux de construction des nouvelles infrastructures et de mise à niveau des anciennes, l'Algérie sera-t-elle au rendez-vous de ces grandes manifestations footballistiques africain ?* Mardi 29 avril 2014, p.12.

Dans cet énoncé, la question « l'Algérie sera-t-elle au rendez-vous de ces grandes manifestations footballistiques africain ? » argumente dans le même sens que l'assertion négative « L'Algérie ne sera pas (plus ou jamais) au rendez-vous de ces grandes manifestations footballistiques africain ». L'enchaînement argumentatif entre la réplique introduite par *mais* et la question met en explicite la conclusion générale qui peut être déduite ainsi : *Peut-être faudra-t-il retirer le dossier de candidature de l'Algérie pour la CAN 2019 et celle de 2021*. Si nous remplaçons la question par l'assertion équivalente le mouvement argumentatif de l'énoncé ne va pas changer, nous aurons la même conclusion.

Selon Weinrich (1989) « [...] l'interlocuteur est souvent très sensible à l'incitation de cette sorte de question car la question rhétorique non seulement le ramène à la réalité du dialogue en cours, mais la réponse imposée lui suggère une attitude d'approbation » (Weinrich, 1989 : 558). Il s'agit donc d'une stratégie d'effacement énonciatif trahi car poser une question paraît être moins violent que donner ou imposer une assertion. C'est un moyen qui permet au journaliste de se cacher derrière ses dires pour paraître le plus objectif tout en guidant son lecteur vers le point de vue qu'il veut imposer.

Conclusion

A travers cette étude, nous avons essayé de voir comment le journaliste du Quotidien d'Oran articule son discours en y mettant différentes voix. Nous avons montré la façon dont le journaliste du Quotidien d'Oran caractérise, organise et distribue le discours d'autrui dans ses énoncés. Nous avons présenté d'une façon concise les notions clés de la théorie de polyphonie. Nous avons traité quelques marques de polyphonie qui permettent au journaliste d'introduire une ou plusieurs voix dans son discours et d'y exprimer des points de vue différents. Le locuteur- journaliste est le metteur en scène et le maître de l'énonciation. Il a plusieurs tâches à accomplir. Il produit l'énoncé, il met en scène des énonciateurs, il en distribue les rôles et leur attribue des points de vue. Il exprime des attitudes envers ces points de vue et ces énonciateurs en s'inscrivant dans l'énoncé, en s'en effaçant, en s'identifiant ou en identifiant son allocutaire à l'un de ces énonciateurs.

Bibliographie

ANSCOMBRE J-C et DUCROT O, 1983, *L'argumentation dans la langue*, Bruxelles, Margada.

BAKHTINE M, 1979, *Esthétique de la création verbale*, Paris, Gallimard

DUCROT O, 1973, *La Preuve et le Dire*. Paris, Mame.

DUCROT O et al., 1980, *Les mots du discours*. Paris, Minuit.

DUCROT O, 1984, *Le Dire et le Dit*, Paris, Minuit.

FONTANIER P, 1977, *Les figures du discours*, Paris, Flammarion.

MOIRAND S, 2007, *Le Discours de la presse quotidienne : observer, analyser, comprendre*, Paris, Presses Universitaires de Paris.